



## rapport d'expertise suite accident de voiture

Par **gag's**, le 15/01/2019 à 15:09

Bonjour,

Suite à un accident de voiture, j'ai procédé à l'expertise de mon véhicule mandaté par l'assureur et fait les réparations dans la foulée. Dans son rapport, l'expert mentionne que le pneu avant droit était endommagé suite au sinistre, conférant au véhicule un caractère de dangerosité pour la circulation automobile. Il préconise donc le remplacement de ce pneu.

Je n'ai pas souhaité faire le changement de pneu, pour des raisons économiques. Par contre, je viens de recevoir un courrier de l'expert me demandant de présenter le véhicule dès que j'aurai effectué au remplacement des pneumatiques dans un délai de 15 jours maximum.

Quel risque encourt-on à ne pas présenter le véhicule à l'expert, sachant qu'il ne s'agit pas d'une contre-expertise et qu'il fait état d'une préconisation et non pas d'une obligation?

Vous remerciant de m'avoir lu,

Par **Chaber**, le 15/01/2019 à 15:33

bonjour

lisez le lien ci-dessous

<https://www.argusdelassurance.com/dossier-ja/l-obligation-de-securite-de-l-expert-en-automobile.61395>